

Greffé
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL:36.17 CODE INFOGREFFE

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

S.A.R.L. A.S.M. PROTOTYPES
12 Rue Pasteur - BP 42
27530 EYZY SUR EURE

Dépôt effectué par :

Scp SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE Etien
Résidence du Palais - 6 Boule-
Vard Georges Chauvin
27000 EVREUX

Numéro RCS : EVREUX B 441 238 409

<35619/2002B00166>

Pièces déposées le 16/05/2007

Numéro : 2701620

Procès-verbal d'Assemblée du 02/05/2007
- Démission de Gérant

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,90 EUR
Soumis à Tva	7,50 EUR
Montant Tva	1,47 EUR
TOTAL T.T.C.	14,87 EUR

L'un des Greffiers associés

A.S.M. PROTOTYPES
S.A.R.L. au capital de 7.500 Euros
SIEGE SOCIAL : EZY SUR EURE (27530)
12, rue Pasteur- BP 42
441 238 409 RCS EVREUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 02 MAI 2007

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 02 MAI 2007 à 10 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement.

Une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Aline MARAGE	
propriétaire de	1 part
- Monsieur Serge MARAGE	
propriétaire de	99 parts

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge MARAGE co-gérant.

La feuille de présence vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président, permet de constater que la totalité des parts sociales est représentée à l'Assemblée qui peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- la feuille de présence.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- démission d'un co-gérant,
- pouvoirs pour les formalités.

HS AY.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Daniel GARNIER de ses fonctions de gérant à compter du 02 MAI 2007.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement, Monsieur Serge MARAGE, nommé par décision du 23 Avril 2007, continuant d'exercer seul les fonctions de gérant de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

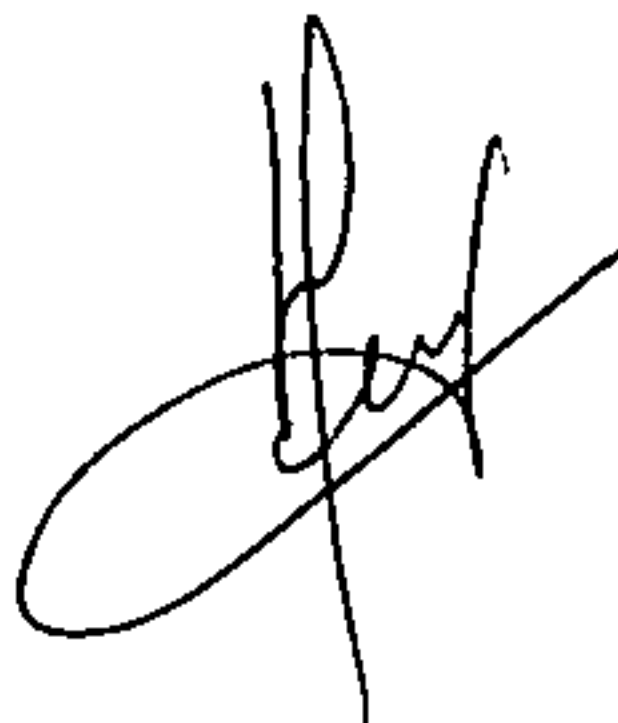
Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises par la loi et afférentes à la résolution ci-dessus adoptée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Marage', with a large loop at the bottom.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Garnier', with a large loop at the bottom.